

Action de collecte des déchets amiantés présents dans les ménages



Conférence de presse, lundi 13 mars 2017

- Jacqueline de Quattro, conseillère d'Etat en charge du Département du territoire et de l'environnement
- Corinne Costa, directrice de Valorsa SA
- Louis Savary, syndic de Cheseaux-sur-Lausanne

Déchets en fibrociment amianté

Interdiction d'utiliser de l'amiante prononcée **en 1989** au niveau fédéral.

Fibrociment amianté employé pour différents types d'objets employés dans les ménages vaudois, principalement bacs à fleurs.



Fibrociment amianté
= amiante **fortement aggloméré**

→ Pas de danger pour la santé si les objets sont manipulés avec précaution et ne sont pas détériorés.

Opération pilote, automne 2015

- Menée sur trois mois dans six déchèteries du périmètre de gestion des déchets de Valorsa SA.
- Bonne participation de la population. Jusqu'à **2,2 tonnes** en un seul jour à Ecublens.
- **85 %** des déchets collectés = bacs à fleurs
- Potentiel de collecte pour l'ensemble du canton estimé à **200 tonnes**

Action de collecte en déchèterie, 25 mars 2017

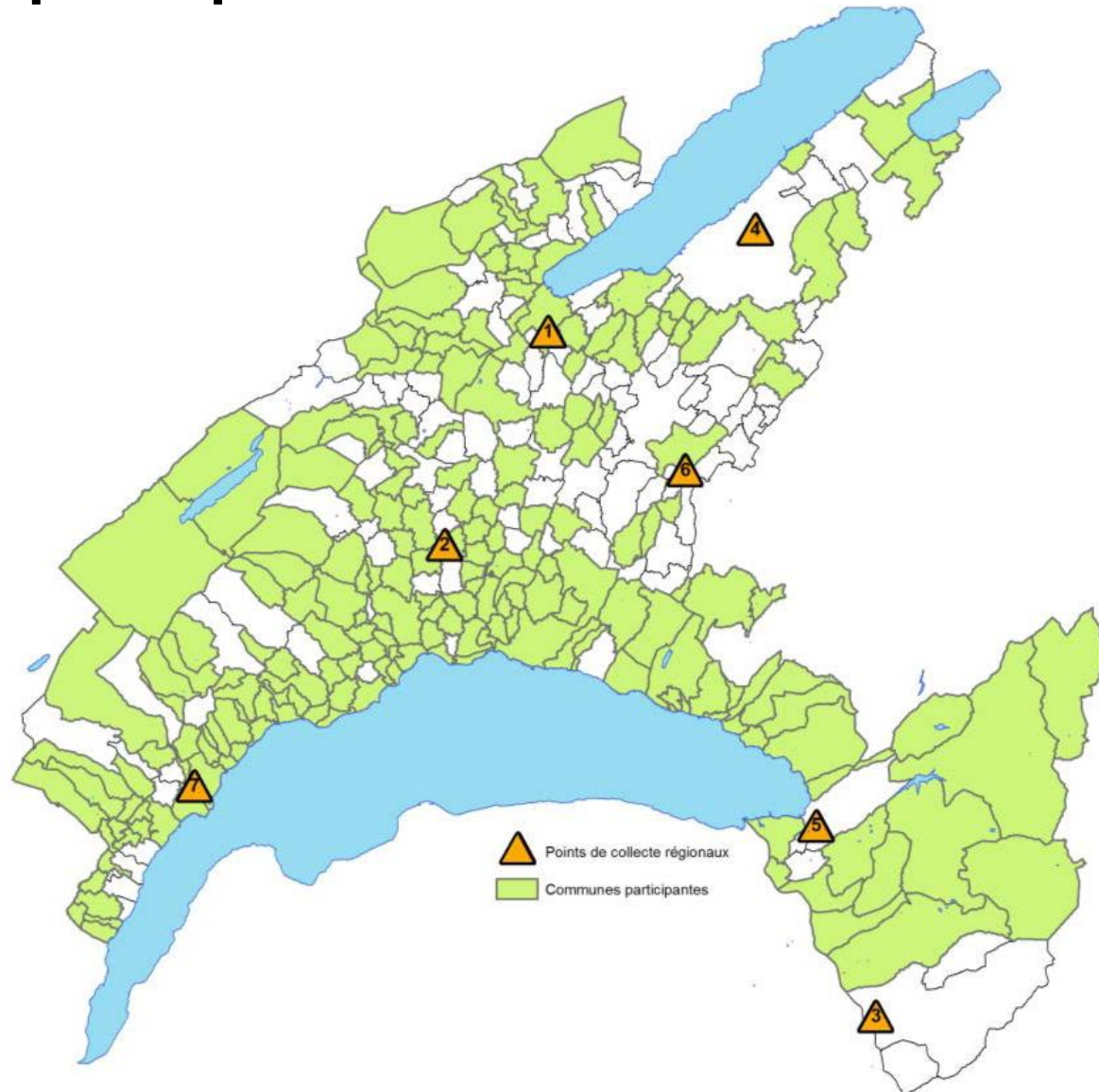
L'action de collecte lancée le 25 mars vise plusieurs objectifs:

- Collecter les objets en fibrociment amianté détenus par la population en toute sécurité
- Assurer la protection du personnel des déchèteries par un conditionnement soigneux de ces déchets et en concentrant les apports sur une période limitée
- Sensibiliser la population à la nécessité de prévenir les risques lors des petits travaux effectués à domicile

220 communes participantes

En appui : 7 centres régionaux de collecte mis sur pied pour les citoyens des communes non inscrites.

1. Strid, Yverdon
2. Valorsa, Penthaz
3. Cablofer, Bex
4. Récupération RG, Sévaz
5. Tri SA, Villeneuve
6. Transvoirie, Moudon
7. Sotridec, Gland



Déroulement de l'action

1. Sacs en plastique spécifiques mis gratuitement à disposition dans les déchèteries et dans les centres de collecte régionaux.
2. Les usagers viennent chercher les sacs en plastique étiquetés.
3. Les usagers emballent les déchets dans les sacs. Manipulation en plein air avec des gants.
4. Les usagers déposent les sacs fermés dans les bennes spécifiques en déchèterie.
5. Les déchets sont acheminés en décharge de type B.

Collecte en déchèterie

- L'action est réservée aux vieux objets en fibrociment amianté issus des **ménages**



- Seuls les déchets **emballés dans les sacs en plastique spécifiques** sont collectés

Rappel des filières d'évacuation

- Déchets **volumineux en fibrociment amianté**
→ évacuation par une entreprise spécialisée, décharge de type B (ex-DCMI)
- Déchets en **fibrociment amianté fortement détériorés**
→ évacuation par une entreprise de désamiantage spécialisée, décharge de type E (ex-DCB)
- Déchets **issus de chantiers de désamiantage** (amiante faiblement aggloméré)
→ évacuation par une entreprise de désamiantage spécialisée, décharge de type E (ex-DCB)

Mesures d'accompagnement

- Formation du personnel des déchèteries
- Tout ménage mis à disposition des communes
- Affiches fournies aux communes
- Panneaux d'information à la déchetterie
- Sacs en plastique spécifiques à disposition gratuitement de la population
- Conteneurs/bennes spécifiques dans les déchèteries
- Informations données aux exploitants de décharges et aux organes faîtiers des entreprises de transport

Affiche et modèle de tout ménage

De l'amiante CHEZ VOUS ?

SAMEDI 25 MARS 2017
Collecte vaudoise des déchets en fibrociment amianté



**ATTENTION
CONTIENT
DE L'AMIANTE**

Respecter la zone bleue
d'urgence pour la santé.
Suivre
les consignes
de sécurité!



**Procurez-vous les sacs adéquats
dans votre déchèterie.**
Emballer dans les sacs
les objets en fibrociment amianté
datant d'avant 1991,
sans les abîmer ni les casser.
Amenez-les à la déchèterie.

Pour votre sécurité
Informez-vous avant
d'entreprendre des petits
travaux à domicile.
www.vd.ch/amiante



**Votre commune
collecte vos déchets en
fibrociment amianté**

morges
VILLE DE MORGES

Ovid quam dendi edipicidid.
que ali as sapici maion mupa core sira comiq
uasta volent se doloabandis mapiatrida
necto dolera plilam rera aioum quat mi, te mo-
lore anducipit, ta site al maximen istibus.

Ut iduntione acculla borestia in eum quaspis dele
commalora valiqui corum a parum qui in raris dia
velupta torpelacomis lacum resusat nonidip-
sam erudi cus cur aut et equam quolatem
eost que me totatemo sarum cus sequam, omniis
dabita volar rati blam elit.

Il acaste aatis molupta lisselit, nobliam fuga.
ibus utaniste et, ut eum nis natuasa si sam, aboreic
sevarro voluque astati asimionies et alibus.

Signature





**De l'amiante
CHEZ VOUS ?**

SAMEDI 25 MARS 2017
Collecte vaudoise des déchets en fibrociment amianté

**Modélité de collecte
et informations utiles**

- Exempitfel asarum dictis ex eossi adol-
cium il piamim inuqpa num simoleiis eum
- totaquam et facti to
coram doleros
- derumquidus conse-
quid quodsi lumsqua
voluptis doluptum

Contact

- perserre responsable
- tél.
- page web



**Procurez-vous les sacs adéquats
dans votre déchèterie.**
Emballer dans les sacs
les objets en fibrociment amianté
datant d'avant 1991,
sans les abîmer ni les casser.
Amenez-les à la déchèterie.

Pour votre sécurité
Informez-vous avant
d'entreprendre des petits
travaux à domicile.
www.vd.ch/amiante



**Bacs à fleurs,
plaques ondulées,
dalles, tuiles...**

Ces objets anedins ne pouvant pas
être débarassés sans précaution.
Bon nombre d'entre eux ont été fabriqués
en fibrociment contenant de l'amiante.
Bien qu'imposés en Suisse depuis 1989,
ce matériaux se rencontre encore
souvent dans notre environnement bâti,
de la remise de jardin jusqu'aux toitures
des habitations, en passant par les bacs à fleur.

**Bricoleurs amateurs ou professionnels de la construction,
nous sommes tous susceptibles de manipuler du fibrociment.
Or ce produit devient dangereux dès lors qu'il est
cassé, percé, passé, méulé, voire déplacé sans précaution.**





**La population est invitée à se rendre à sa déchèterie
habituelle, où des sacs en plastique transparents portant
la mention « a » attention, contient de l'amiante »
seront mis gratuitement à disposition.**

Il vous suffira d'emballer dans les sacs les objets en
fibrociment datant d'avant 1991 (bacs à fleurs,
plaques ondulées, dalles, tuiles), avec précaution
et sans les endommager, puis de les déposer en
déchèterie dans la benne prévue à cet effet, selon les
indications des responsables.

Si le sac en plastique est trop petit, il se faut
surtout pas casser l'objet. Celui-ci sera emballé
dans une bâche plastique fermée hermétiquement
et munie de l'autoétiquet signalant la présence
d'amiante, également disponible en déchèterie.
Il sera déposé dans le même contenant que les
objets conditionnés en sacs.

**Cette action
est réservée
aux ménages.**

**Toute question sur
cette opération peut
être posée à votre
administration
communale ou à
info.dechets@vd.ch**

?

L'amiante ne se rencontre pas uniquement dans les objets en fibrociment
dont vous débarrassez lors de cette action. Il est aussi présent dans
de nombreux matériaux comme des collas de carrelage et de faïence,
des mastics de vitrage et des rebêtements de sols synthétiques.
Ces déchets ne peuvent en aucun cas être amenés en déchèterie.

En cas de doute sur la présence d'amiante, il faut impérativement
consulter un spécialiste avant tout travail de bricolage à domicile.
Vous trouverez des informations à ce sujet sur le site :
www.vd.ch/amiante

